



Nom de la coopérative

Code postal – Ville  N° Affiliation

Tél :  Email :  Circo :

Retkoop (<https://www.retkoop.occe.coop>) Identifiant & Mot de passe : nous contacter

**A- COTISATION :** Les cotisations doivent être réglées sur la base de l'effectif total de l'école.

Nombre total d'élèves :	<input type="text"/>	X 1.53 € =	<input type="text"/>	} <input type="text"/> € (A)
Nombre total d'enseignants :	<input type="text"/>	X 9.75 € =	<input type="text"/>	
Nombre total autres adultes de l'enseignement public :	<input type="text"/>	X 2.75 € =	<input type="text"/>	

**B- ASSURANCE :** Les responsabilités civiles et pénales de l'OCCE 974 et de sa Présidente sont engagées dès lors qu'une action est entreprise par les adhérents à l'OCCE. Les activités menées par les coopératives (voyage, séjour...) rendent obligatoire la souscription d'un contrat par l'OCCE 974 pour la totalité de ses adhérents. Cette formule est obligatoire, elle se substitue à toute autre forme de contrat d'assurance de la coopérative. Toute déclaration de sinistre sera à envoyer à l'OCCE 974 qui fera suivre à l'assureur.

Nombre total d'adhérents (élèves + adultes) :  X 0.25€ =  € (B)

Assurance des biens SI le montant estimé est SUPERIEUR à 2 000€

Montant des biens à assurer : (  - 2 000 ) x 0.00688 =  € (C)

**C- ABONNEMENT A&E :** Abonnement d'un an à la revue A&E en version numérique (PDF) = 5,50 €. Cochez la case si vous souhaitez y souscrire

1 Abonnement numérique A&E x 5.50€ = 5.50€ (D)

**TOTAL DU VERSEMENT :** (A) + (B) + (C) + (D) =  €

Payé par chèque BRED n°  le  à l'ordre de l' OCCE de la Réunion

*Votre attestation d'adhésion, votre certificat d'assurance ainsi que les cartes d'adhérents élèves seront disponibles sur votre espace Retkoop après réception de votre paiement et de votre engagement du mandataire.*



Nom de la coopérative

Code postal – Ville

N° Affiliation

Je, soussigné , mandataire de la  
Coopérative scolaire désignée ci-dessus,

- reconnais avoir lu les statuts et le règlement intérieur de l'Association Départementale et m'engage à les respecter ;
- m'engage conformément aux statuts de l'Association Départementale de l' OCCE 974 et de la Fédération nationale de l' OCCE :
  - \* à tenir les registres comptables obligatoires de la Coopérative scolaire :
  - \* le cahier de comptabilité OCCE conforme au plan comptable (disponible à l' OCCE 974),
  - \* le cahier d'inventaire des biens acquis par la Coopérative scolaire,
  - \* le cahier des délibérations.
- à retourner au siège de l'Association Départementale de l' OCCE 974 le compte-rendu d'activités et le compte-rendu financier de l'année écoulée au 31 août (ou au plus tard dans le mois qui suit la rentrée scolaire).
- ne divulguer le numéro SIRET de l'Association Départementale de l' OCCE 974 qu'avec son autorisation expresse et pour un usage unique.
- à ne pas utiliser la Coopérative scolaire à des fins personnelles directes ou indirectes, ni en faveur d'une classe non affiliée ou d'une autre association périscolaire.
- à effectuer le règlement des cotisations dans le mois qui suit la rentrée scolaire, ainsi que l'assurance (adhérents, activités, matériel).
- fournir le détail du versement de toutes les subventions reçues, ainsi que l'utilisation de celles-ci. - à assurer la diffusion régulière des informations envoyées par l' OCCE.
- à garantir une démarche coopérative dans la vie de la Coopérative scolaire.
- déclare sur l'honneur que la totalité des effectifs (élèves et enseignants) sous ma responsabilité de mandataire ont été déclarés à l' OCCE 974 (l'adhésion d'une partie des élèves n'est pas légalement possible).

Tout manquement à ces dispositions statutaires engagera la responsabilité du mandataire de la Coopérative scolaire, qui perdra la couverture juridique de l'Association Départementale, contestant ainsi la régularité de la gestion.

Un tirage au sort désigne chaque année des coopératives ou foyers, qui seront contrôlées par le service comptable de l'Association Départementale (OCCE 974).

Date :

Le mandataire (Nom-Prénom)

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »



Nom de la coopérative

Code postal – Ville

N° Affiliation

L'existence d'une coopérative confère à chaque classe les avantages (réalisation de projets pédagogiques, gestion légale de fonds, assurance des biens et personnes), mais aussi toutes les obligations statutaires de l'OCCE. Les membres de l'équipe enseignante sont par conséquent co-responsables du respect de ces obligations, selon le règlement intérieur des coopératives de la Fédération OCCE, que vous pouvez obtenir auprès de votre Association Départementale OCCE.

**Signature de tous les enseignants de l'école pour engagement à respecter les obligations statutaires**

Classe	Enseignant.e.s	Signatures	Courriel

